



CONVENTION

Le Centre d'Accueil de Jour (C.A.J.) Kerdigemer, Les Amitiés d'Armor, association loi de 1901, 4 rue de Quercy, 29200 BREST représenté par son Président, Monsieur Pierre LEAUSTIC,

Et

L'Université de Bretagne Occidentale, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ; 3, rue des Archives, CS 93837, 29238 BREST CEDEX 3, représentée par son Président, Monsieur Pascal OLIVARD,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre d'une collaboration entre le **CAJ Kerdigemer** pour l'intégration de personnes cérébrolésées et l'Université de Bretagne Occidentale, la présente convention a pour objet de déterminer le cadre, les modalités d'intervention pour chacun des deux établissements. Elle s'inscrit dans la volonté de proposer aux personnes handicapées accueillies au CAJ Kerdigemer une meilleure activité physique adaptée et aux étudiants de licence et master de l'UFR Sport et Education Physique un support pratique d'enseignement.

ARTICLE 2 : Objectifs poursuivis

- Favoriser la connaissance et l'accompagnement des personnes cérébrolésées pour de futurs professionnels de l'enseignement ou de l'animation sportive par l'acquisition des principes et techniques spécifiques
- favoriser pour les usagers du CAJ la pratique d'activités sportives, l'approfondissement de repères spatiaux, une meilleure connaissance de leur potentiel physique et l'accession à tout type de loisir.

ARTICLE 3 : Modalités de fonctionnement

Les activités se dérouleront, pour les usagers du CAJ, dans les locaux sportifs de l'Université de Bretagne Occidentale.

Un planning détaillé de ces activités, portant sur chaque semestre, sera établi conjointement au cours des mois de septembre et/ou décembre.

Les étudiants pourront être amenés à se rendre au CAJ Kerdigemer, ou sur d'autres structures utilisées par le CAJ, pour compléter leur formation et rencontrer l'équipe éducative.

Pour l'Université de Bretagne Occidentale :

Responsable de l'activité physique adaptée : le Directeur de l'UFR Sport et Education Physique, M.

Gilles KERMARREC,

Référent de l'activité : l'enseignant d'EPS de l'UFR, responsable de la formation, Mme Isabelle COUEDON,

Pour le Centre d'Accueil de Jour Kerdigemer :

Responsable de l'activité : le Directeur-adjoint, Jean-Yves YVEN
Référent de l'activité : l'animateur désigné par le CAJ, M. François MESTON,

ARTICLE 4 : Activités

Les partenaires détermineront conjointement les activités en fonction des spécificités de chaque personne handicapée (pathologies éventuelles). Ils échangeront toutes informations susceptibles d'influer sur les interventions.

Un bilan conjoint et une évaluation du dispositif seront réalisés au terme de chaque semestre d'activité par les différents intervenants et un compte-rendu sera remis aux responsables de chaque établissement.

ARTICLE 5 : Dispositions diverses

5.1- Le CAJ continuera de remplir ses obligations réglementaires en ce qui concerne l'accompagnement de ses usagers, les autorisations médicales nécessaires, la couverture par son assurance des risques liés aux activités et aux trajets. Les usagers resteront sous la responsabilité de leurs accompagnateurs.

5.2- Cependant, durant les activités, les usagers et leurs accompagnateurs seront astreints au respect des règles et consignes, notamment de sécurité, applicables dans les locaux universitaires, ainsi que pour l'utilisation éventuelle d'équipements ou matériels.

5.3. En cas d'une impossibilité majeure d'assurer l'activité, chacun des partenaires s'engage à en informer l'autre dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 : Durée et modification de la convention

6.1. La présente convention est signée pour la durée de l'année universitaire. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à la date de sa signature.

6.2. La présente convention pourra s'arrêter à la fin de l'année universitaire sur demande de l'une ou l'autre partie signifiée par courrier recommandé avec avis de réception adressé trois mois avant l'échéance.

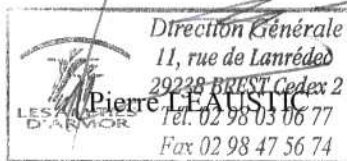
Fait à BREST le

Pour le CAJ Kerdigemer,

Le Directeur-adjoint,



Le Président de l'Association Les Amitiés d'Armor,



Pour l'Université de Bretagne Occidentale,

Le Directeur
de l'UFR Sport et Education Physique


Gilles KERMARREC

Le Président de l'Université,


Pascal OLIVARD

18 MAI 2009